



C.C.A.S. D'ISNEAUVILLE (Seine-Maritime)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
12 AVRIL 2024

Délibération n° 2024/012

Date de la convocation : 29/03/2024

Membres présents : 09

Membres en exercice : 11

Représenté : 01

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie LAROCHE, Présidente.

Etaient présents : Sylvie LAROCHE, Marie-Pierre PADULLAZZI, Odile BREANT, Béatrice NUGEYRE, Brigitte MOREL, Véronique PETEL-GRAUX Paulette PICARD, Marie-Thérèse CUVIER, Christiane HONORE

Formant la majorité des membres en exercice

Absentes excusées : Marie-Paule BONHOMME procuration à Marie-Pierre PADULLAZZI

Absente : Dior DEMEULENAERE-SENE

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse CUVIER

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 : CCAS

VU – le passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024

VU – le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du conseil d'administration du 28 mars 2024,

VU – le projet de Budget Primitif adressé aux membres du conseil d'administration,

Le conseil d'administration constate que la présentation du Budget Primitif 2024 est claire et précise et n'émet aucune remarque et observation.

Le conseil d'administration prend note que ce budget pourra faire l'objet de décisions modificatives en cours d'année selon les évolutions de certaines dépenses et recettes.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, adopte le Budget Primitif 2024 pour le Centre Communal d'Action Sociale selon le document joint.

Le conseil d'administration autorise Madame la Présidente à procéder à des virements de crédits de chapitres à chapitres (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

Le secrétaire de séance,
Membre du conseil d'administration,
Marie-Thérèse CUVIER



Transmis en Préfecture : 25 avril 2024
Affichage : 25 avril 2024

Pour copie conforme,
La Présidente,

Sylvie LAROCHE

